

FCO : sérotypes 8 et 3 – MHE

Trois maladies :

- ✓ virales
- ✓ non contagieuses
- ✓ non transmissibles à l'Homme



Modes de transmission



Sérotype 8 et sérotype 3 de la FCO :
voie transplacentaire possible

Activité des culicoïdes



Très actif
dès 10 °C



Prouvée jusqu'à
2 000 m



Toute l'année
moins actif l'hiver

Impact économique



Production laitière
Croissance

Avortements, boiteries, mortalité,
Infertilité, amaigrissement

VACCINEZ DÈS QUE POSSIBLE

Pourquoi vacciner ?

Car **aucun traitement** n'existe contre ces virus ; on ne peut traiter que les symptômes

D'après l'ANSES, même en urgence, la **vaccination a un intérêt et diminue les signes cliniques**

On ne vaccine que des animaux en bonne santé

- ✓ Alimentation
- ✓ Complémentation
- ✓ Gestion des parasites
- ✓ Hygiène dans l'élevage
- ✓ Réduction du stress lors des manipulations

Quels animaux vacciner ?

Ovins : à partir de 2,5 à 3 mois en fonction du vaccin utilisé (sérotype 8 de la FCO) et de 1 mois (sérotype 3 de la FCO)

Bovins : à partir de 2,5 mois (sérotype 8 de la FCO) et de 2 mois (MHE et sérotype 3 de la FCO)

Caprins : pas de vaccin testé pour cette espèce ; rapprochez-vous de votre vétérinaire

La vaccination présente-t-elle un risque ?

Comme tout vaccin, **une fièvre peut survenir** dans les jours suivant l'injection ; c'est le signe d'une réponse immunitaire

Ces vaccins ne sont pas à l'origine de la maladie

Quand vacciner ?

DÈS QUE POSSIBLE

Idéalement en amont de la période d'activité vectorielle

Avant la mise à l'herbe :

- meilleure contention
- pas encore de contact avec les vecteurs

Il est recommandé :

- ✓ Bovins : attendre 1 mois après la saillie
- ✓ Ovins : éviter 15 jours avant et 1 mois après la lutte
- ✓ En dehors du mois précédant la mise-bas

MHE : selon les données actuelles, il est conseillé de respecter une période de 10 jours avec la vaccination contre une autre maladie

FCO 3, 4 et 8 : injections simultanées sous l'entière responsabilité du vétérinaire sanitaire, qui peut émettre un avis défavorable

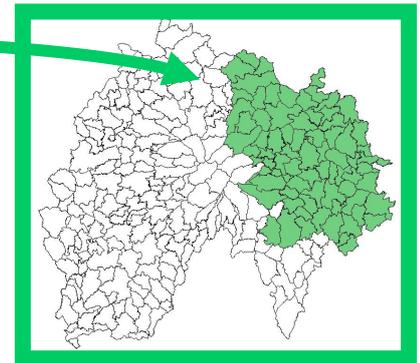
Maladies	Vaccins (noms déposés)	OVINS		BOVINS	
		Protection du cheptel souche	Protection du cheptel souche	Certification aux échanges	
	Réalisés par	Éleveur ou vétérinaire	Éleveur ou vétérinaire	Vétérinaire SANITAIRE	
FCO Sérotype 8	BTV Pur 4 et 8	✓	✓	✓	
	SYVAZUL 4 et 8	✓	✗	✗	
	BLUEVAC 8	✓	✓	✓	
MHE	HEPIZOVAC	✗	✓ ✓	✓ *	
FCO Sérotype 3	BULTAVO 3	✓	✓	✓ *	
	BLUEVAC 3	✓	✓	✗	

* sous réserve des accords avec les États Membres

✓ À la charge de l'éleveur

✓ Pris en charge par l'État
(jusqu'au 31/12/2024)

Rappel
Depuis le 12 août 2024, en cas de suspicion clinique de FCO et/ou de MHE, l'État prend en charge :
✓ 1 déplacement
✓ 3 prélèvements
✓ 3 analyses PCR



La prise en charge du vaccin contre la MHE n'est assurée par l'État que pour les élevages des communes appartenant à la zone vaccinale ci-dessus

Contactez votre vétérinaire sanitaire dès les premiers signes cliniques évocateurs de FCO / MHE

FCO - Sérotype 8

Forte circulation dans le Cantal

Foyers* déclarés entre le 01/08 et le 18/11/2024 :



MHE

Foyers* déclarés entre fin septembre et le 18/11/2024 dans le Cantal



FCO - Sérotype 3

Pas de foyer* détecté dans le Cantal à ce jour

mais le risque est imminent

* Foyer : élevage avec présence d'au moins un animal malade, confirmée par une analyse PCR positive

CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

La vaccination doit au plus tôt faire l'objet d'un échange avec votre vétérinaire sanitaire pour évaluer la période la plus propice pour vacciner vos animaux en prenant en compte le contexte particulier de votre élevage



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet : www.gds15.fr
ou scannez le code ci-contre